

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 4 février 2016

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 4

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 6 février 2014 relatif au recrutement des commis greffiers de carrière du service de la justice militaire.

Du 20 janvier 2016

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES : *division des affaires pénales militaires.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 6 février 2014 relatif au recrutement des commis greffiers de carrière du service de la justice militaire.

Du 20 janvier 2016

NOR D E F D 1 6 5 0 0 3 6 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 11 mars 2015 (BOC n° 13 du 19 mars 2015, texte 5).

Texte modifié :

Arrêté du 6 février 2014 (BOC n° 12 du 7 mars 2014, texte 2 ; BOEM 660.3.3.3) modifié.

Référence de publication : BOC n° 5 du 4 février 2016, texte 4.

L'arrêté du 6 février 2014 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Après l'article 16, insérer un nouvel article 17.

Ajouter : « Art. 17. Aucune indemnisation n'est prévue pour les membres du jury, les notateurs et les instructeurs chargés des formations prévues par l'article 10. du présent arrêté. »

Art. 2. Par conséquent les articles suivants sont renommés :

I. Au lieu de : « Art. 17 » ;

Lire « Art. 18 ».

II. Au lieu de : « Art. 18 » ;

Lire : « Art. 19 ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'adjointe à la directrice des affaires juridiques,

Nathalie LECLERC.